

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

### DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

#### - DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION - Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la notification : <b>Office hongrois de la propriété intellectuelle</b> 1438 Budapest, Pf.415 Fax. :(361) 474 - 5534
II.	Numéro de l'enregistrement international : 139 2742 Date de l'extension de la marque à la Hongrie : 2017.06.16
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : EUROCOM Investment, s. r. o.
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés. La protection de la marque est conférée en Hongrie à partir de la date : 2018.10.04
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  dr. Gabriella Kiss chef de section des marques internationales
VI.	Examineur: dr. Ladányi Katalin Numéro de la décision: A1392742/4 Date: 2018.10.04

